

# SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

## ÈVRE – THAU – St DENIS

Siège : Syndicat Mixte des Bassins Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d'Allot

Ilot de l'Èvre - 2 rue des Arts et Métiers – 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES



### Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau

30 mai 2023 à 14h00, salle du conseil, mairie Annexe de Beaupréau

1er Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 11 présents / 0 pouvoir

#### 1er Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Nom	Prénom	Organisme	Signature
AUDOIN	Dominique	Commune de Montrevault-sur-Èvre	
BACLE	Philippe	Commune de Sèvremaine	
BENOIST	Yannick	Commune de Mauges-sur-Loire	Excuse 
BERLAND	Yves	Etablissement Public Loire	
BIDET	Antoine	Commune de Chemillé-en-Anjou	
BOURCIER	Corinne	Conseil Départemental du Maine et Loire	
BRIAND	Benoit	SMIB Èvre - Thau - St Denis - Robinets - Haie d'Allot	
CAILLAUT	Guy	Commune de Mauges-sur-Loire	
DELAUNAY	Patrice	SMIB Èvre - Thau - St Denis - Robinets - Haie d'Allot	
DOUGÉ	Christophe	Commune de Montrevault-sur-Èvre	
GALLARD	Christophe	Commune de Beaupréau-en-Mauges	Excusé, pouvoir à Régis LEBRUN 
GALY	Marie-Christine	Commune de Bégrolles-en-Mauges	
HAY	Laurent	Commune de Montrevault-sur-Èvre	Excusé 
LEBRUN	Régis	Commune de Beaupréau-en-Mauges	
LE GAL	Marie	Commune de Mauges-sur-Loire	
MARSAUT	Maurice	Commune du May-sur-Èvre	Excusé, pouvoir à Yannick BENOIST 
MARTIN	André	Conseil Régional des Pays de la Loire	Excusé 
THOMAS	Damien	Commune de Beaupréau-en-Mauges	Excusé 
TIGNON	Jean-Robert	Commune de Saint-Léger-sous-Cholet	

2ème Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : 5 présents / 0 pouvoir

#### 2ème Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

Nom	Prénom	Organisme	Signature
ROUVRAY	Yves	Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques	
CASSIN	Hubert	Syndicat des propriétaires fonciers ruraux de Maine et Loire	Excusé 
BITON	Caroline	Chambre d'Agriculture de Maine et Loire	
PINEAU	Clément	Comité Régional de Développement Agricole des Mauges	
LANGEVIN	Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire	
LEBOULENGER	Michèle	La Sauvegarde de l'Anjou	
BLANCHARD	Philippe	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire Anjou	Excusé 
CHARRIER	Claude	Comité départemental de Maine et Loire de canoë-kayak	

**3ème Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés : 1 présent / 1 pouvoir**

3ème Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés			
Nom	Prénom	Organisme	Signature
		Préfet de la région Centre coordinateur du bassin Loire Bretagne ou son représentant	
		Préfet de Maine et Loire ou son représentant	
SCIERS	Viviane	Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant	
CHENAIS	François-Jacques	Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant	Excusé, pouvoir à l'AELB
ROUVEURE	Yvan	Délégué Interrégional de l'Office Français de la Biodiversité ou son représentant	Excusé
SALVIAC	Guillaume	Directeur Départemental des Territoires ou son représentant	

**Nombre de membres en exercice : 33**

**Nombre de membres présents : 17**

**Nombre de membres ayant le pouvoir de vote : 1**

Personnel technique présent

- Florence FOUSSARD – Animatrice de la CLE du SAGE Èvre – Thau – St Denis

Le président Christophe DOUGÉ ouvre la séance et commence par rappeler l'ordre du jour de la séance.

**1. Avis sur le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles**

Florence FOUSSARD présente un condensé du PDPG49 et résume l'avis technique qui a été transmis en amont de la séance plénière de la CLE.

Michel LANGEVIN (CCI Pays de la Loire) remercie la cellule d'animation de la CLE pour le travail d'analyse et de synthèse qui aide à étudier la compatibilité avec le SAGE

Michèle LEBOULENGER (FNE ANJOU) souhaite savoir de quel outil il est fait mention dans les documents.

Florence FOUSSARD explique qu'il s'agit de l'outil en ligne développé par la FDPPMA 49 pour rendre le PDPG consultable par tous les acteurs, et qui a vocation à être mis à jour et à évoluer au fur et à mesure de l'acquisition de données nouvelles et de la mise en œuvre des actions préconisées.

Christophe DOUGÉ ajoute que cet outil sera très utile, quelque soit l'acteur de l'eau que l'on soit. Cela pose les enjeux et surtout une bonne entrée pour nos programmes de travaux portés par les syndicats de bassin mais aussi par les collectivités. Il y a un enjeu sur l'amélioration de la qualité de l'eau en travaillant sur les rejets de STEP par exemple. Ce qui est intéressant c'est son aspect évolutif. On peut seulement apporter un « bémol » à ce travail, c'est que sa conclusion arrive juste avant l'épisode de sécheresse de 2022 et qu'il est un peu dommage que les effets du changement climatique qui ont été mis en évidence fortement à ce moment là n'apparaissent pas dans le diagnostic. Mais la FDPPMA a déjà indiqué qu'elle allait travailler à intégrer l'impact sur la thermie notamment.

Le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles de Maine et Loire est soumis à l'avis des membres de la CLE présents. **La CLE émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents.**

## **2. Point sur l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat des bassins Èvre-Thau-St Denis**

Florence FOUSSARD explique que lors de chaque CLE dans les prochains mois, il sera fait un point d'étape sur l'étude HMUC afin de permettre à ceux qui seraient absents lors des réunions de COPIL de se mettre à jour et de suivre l'avancée de l'étude.

L'objet principal du point de cette séance est de faire le lien entre les résultats de l'étude HMUC et leur intégration future dans les documents du SAGE (PAGD et règlement). Les diapositives présentées sont issues d'un webinaire fait par l'Agence de l'Eau tout récemment à destination des animateurs de SAGE.

Michel LANGEVIN : à l'issue de l'étude, il y aura des recommandations sur le réglage des niveaux de nappe. C'est un sujet assez délicat car ce niveau aura un impact sur le déclenchement des seuils des arrêtés préfectoraux sécheresse, ce qui pourrait avoir des impacts sur les activités économiques. Il faudra être vigilants sur ce point.

Florence FOUSSARD : l'étude va en effet s'intéresser aux eaux souterraines et au niveaux des nappes. Mais le territoire ETSD est en grande partie (sauf la Thau) situé sur le socle granitique et donc sur des nappes profondes et relativement stables. Les seuils d'alerte pour les AP sécheresse concernant le territoire sont basés sur les niveaux de débits des cours d'eau et cela devrait rester le cas à l'issue de l'étude HMUC.

Philippe BACLE : Est-ce que l'on invite les SAGE voisins, notamment EPTB Sèvre Nantaise, au COPIL ?

Christophe DOUGÉ : Comme ce que les EPCI font pour les SCoT, on pourrait faire un inter-SAGE.

Jean-Robert TIGNON : En tant qu'élu représentant de nos territoires, on participe à plusieurs CLE et on suit plusieurs études HMUC. On peut faire le lien et poser des questions, voir comment ça se déroule sur les territoires voisins.

Florence FOUSSARD : Les animateurs de SAGE et d'étude HMUC ont déjà beaucoup d'échanges techniques entre eux, et organisés par l'Agence de l'Eau et des services de l'Etat. Cela permet de faire des retours d'expériences.

Marie LE GAL : Pour bien comprendre, les débits nécessaires aux milieux et notamment aux peuplements piscicoles doivent être les mêmes quelque soit le territoire, il doit y avoir des normes ? Au moment de déterminer les débits seuils, il n'y aura pas beaucoup de solutions possibles ?

Florence FOUSSARD : Les études vont travailler sur des gammes de débits avec des valeurs hautes et des valeurs basses, c'est dans cette gamme de débits que les discussions auront lieu selon les intérêts défendus par les acteurs du territoire.

Jean-Robert TIGNON : Selon les territoires, il y a des particularités des milieux et aussi des usages. Cela dépend de la nature des sols, des pentes. Donc d'un territoire à l'autre, les débits nécessaires aux milieux ne seront pas les mêmes et les besoins pour satisfaire les usages non plus.

Michèle LEBOULENGER profite de prendre la parole pour dire son plaisir à travailler sur ce dossier. C'est très intéressant et la démarche est positive.

## **3. Point d'information : le projet d'arrêté cadre sécheresse**

Christophe DOUGÉ et Florence FOUSSARD ont souhaité informer les membres de CLE de l'avancée du projet d'arrêté cadre sécheresse qui est soumis à la consultation publique jusqu'au 15 juin.

Florence FOUSSARD présente les évolutions les plus significatives.

Concernant les terrains de sport et les hippodromes, Jean-Robert TIGNON demande si les dispositions dérogatoires sont également valables pour les structures d'entraînement. La question sera transmise à la DDT49.

Michel LANGEVIN précise que le sujet des stations de lavage a fait l'objet de débat et explique que le nouvel arrêté prévoit de faire la distinction entre les lavages des particuliers en station et les lavages économiques (véhicules professionnels) et sanitaires des entreprises.

Antoine BIDET demande si pour les ICPE, on doit se reporter à l'arrêté préfectoral individuel pour les dispositions à prendre en période de tension sur la ressource. Après relecture du texte (tableau p7 « Autres usages économiques de l'eau »), Florence FOUSSARD confirme que oui.

Marie-Christine GALY voudrait savoir comment cela se passe pour les gens qui utilisent leur puit en période de restriction. Florence FOUSSARD explique que chacun doit avoir un sens civique et appliquer les mesures par respect de la réglementation et par solidarité. Mais les services de l'Etat n'ont pas les moyens de contrôle suffisants pour pister ce genre d'infraction, d'autant que tous les puits des particuliers ne sont pas connus de l'administration.

Jean-Robert TIGNON insiste sur le besoin de communiquer en permanence, dans les communes, les EPCI, par le syndicat, pour rappeler les règles.

Pour Christophe DOUGÉ, il s'agit de faire changer les mentalités et de faire comprendre aux gens qu'on est plus dans un système où l'eau est disponible de manière quasiment illimitée.

Pour conclure, Christophe DOUGÉ constate qu'avec ce nouvel arrêté cadre, on évolue et que suite au retour d'expérience de l'été 2022, les services de l'Etat ont tenu compte des retours que nous avons faits. Il faut insister sur la communication et la lisibilité des mesures.

#### **4. Point d'information : le plan résilience Eau Loire-Bretagne**

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a débloqué des fonds exceptionnels via 4 appels à projets pour accompagner les différents acteurs des territoires dans des solutions de réductions des consommations d'eau et d'adaptation au changement climatique.

Les AAP sont ouverts depuis le 1<sup>er</sup> avril et jusqu'au 31 décembre 2023 mais il y a déjà beaucoup de candidatures, les premiers projets déposés seront les premiers dotés.

Antoine BIDET fait remarquer que notre territoire n'étant pas en ZRE, on ne peut pas bénéficier des aides bonifiées à 80%. Florence FOUSSARD confirme mais ce qui est intéressant pour notre territoire c'est l'assouplissement de certains critères d'attribution qui permettent de faire financer des actions à 50% ou 70% alors qu'elles n'étaient pas éligibles dans les conditions habituelles de l'Agence. Ces AAP permettent également de déployer des actions en dehors du CT Eau.

Le lien vers la page dédiée au plan de résilience <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/plan-de-resilience-eau-loire-bretagne.html>

le lien vers les 4 AAP <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/plan-de-resilience-eau-loire-bretagne.html?dossierCurrentElementba020de3-dfa9-41c5-b2ad-28c999dbfee2=af28a5ac-20f7-4d9e-b9cb-4b728bf0f6a0>

Le lien vers les Webinaires de présentation des AAP et des conditions d'éligibilité [https://youtube.com/playlist?list=PLRoLxRLbFaJBNy\\_smKFp70URwJvQ0ZHC5](https://youtube.com/playlist?list=PLRoLxRLbFaJBNy_smKFp70URwJvQ0ZHC5)

Christophe DOUGÉ lève la séance.

**Prochaine réunion de la CLE en séance plénière : date à caler ultérieurement courant septembre :**

- Validation du programme d'action CT Eau pour dépôt du dossier auprès de l'Agence de l'Eau pour instruction